

## GESTION DURABLE DES DEPOTS SAUVAGES SUR LA PLAINE DE MONTESSON

Concertation et actions multi-acteurs pour la protection  
des espaces agricoles

### Contexte

Avec ses 400 hectares d'espaces ouverts, la Plaine de Montesson constitue une enclave agricole et naturelle située entre le quartier de la Défense et la ville de Saint-Germain-en-Laye (78). Sur ce territoire francilien, sont implantées 15 exploitations maraîchères qui produisent plus de 20 millions de salades par an (40% des salades de plein champ de la région et 4% de la production française), deux champignonnistes (sur cinq en Ile-de-France) et cinq apiculteurs. On y trouve également un parc urbain de 130 ha et de nombreux jardins familiaux. Multifonctionnelle, la Plaine de Montesson est en partie protégée par un Périmètre Régional d'Intervention Foncière (PRIF) mis en place et géré par l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France ainsi qu'un Espace Naturel Sensible (ENS) créé par le Conseil général des Yvelines.

Depuis décembre 2012, l'association Plaine d'avenir 78 vise à fédérer les différents acteurs locaux autour d'un projet de territoire, pour préserver et valoriser la plaine naturelle et agricole de Montesson et ses environs (Sartrouville, Carrières-sur-Seine, Le Mesnil-le-Roi, ...). Ses adhérents sont organisés en trois collèges : les élus locaux (issus des municipalités adhérentes), les acteurs économiques (producteurs et propriétaires fonciers) et la vie civile (associations, experts et habitants du territoire). Une cellule d'animation composée de deux personnes à temps partiel (dont Charlotte Conrath, chargée de mission de la SAFER - Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) permet de faire vivre l'association et d'appuyer la mise en œuvre du projet qu'elle porte.

Dès la création de l'association, la problématique des dépôts sauvages de déchets sur la plaine a émergé et l'idée de la traiter ensemble a fait consensus. Se sentant tous concernés, les trois collèges ont décidé de mener des actions concrètes pour lutter contre ces dépôts.



*Dépôts de déchets sauvages sur la route de Houilles en septembre 2015  
(source : Plaine d'Avenir 78)*

**Thèmes :** Gestion durable de l'espace et environnement ; Développement économique et ressources locales

**Sous-thèmes :** Déchets, périurbain, agriculture

### Mots clés

Dépôts sauvages de déchets, ramassage des déchets, espaces agricoles, périurbain, concertation

**France / Île-de-France / Yvelines / Montesson, Carrières-sur-Seine, Sartrouville et le Mesnil-le-Roi**

### Types de bénéficiaires

Agriculteurs, collectivités locales, habitants et usagers de la plaine

### Coût du projet

Montant total et sources de financement :

- Animation groupe de travail 0,5 ETP (Emploi aidé CUI-CAE, CRIF, CABS, Fondation de France (2013-2014))
- Ramassage : 100 000€ (CABS)
- Blocage hivers 2014 et 2015 : 26 900€ (CRIF Agriurbain 40%, communes de Montesson et de Carrières-sur-Seine 60%)

### Dates du projet

Début : 2012  
Fin : en cours

## Objectifs visés

- Assurer la propreté pérenne de la plaine
- Favoriser le maintien de conditions favorables à l'agriculture
- Lutter contre la pollution des sols, la dégradation des paysages et de la biodiversité
- Assurer le bien-être et la sécurité des habitants
- Augmenter l'attractivité du territoire et lui permettre d'être perçu positivement



## Présentation résumée

### 2013 : Lancement du projet et constitution d'un groupe de travail

Début 2013, un groupe de travail composé de représentants de chaque collège est mis en place. Il réunit trois associatifs, un maraîcher, un élu et un propriétaire terrien. Il a pour objet de :

- mettre en place un observatoire permettant d'identifier les secteurs concernés par les dépôts sauvages et d'en suivre l'évolution,
- prendre contact avec d'autres territoires franciliens rencontrant les mêmes problématiques pour bénéficier de retours d'expériences,
- proposer des solutions concrètes pour assurer une propreté pérenne de la plaine : mesures de prévention, d'information et de sensibilisation, de surveillance, ...

Deux réunions du groupe de travail sont organisées afin de partager les connaissances sur la problématique et faire l'état des lieux des mesures déjà mises en place par les acteurs et de leur efficacité (barrières, opération de nettoyage). D'octobre à novembre 2013, des étudiants d'Agroparistech viennent amender la réflexion sur la lutte contre les dépôts sauvages de déchets sur la plaine en précisant les enjeux et proposant des pistes d'actions. Ils établissent notamment un lien entre friches et dépôts sauvages car leurs observations ont montré que ces espaces sont propices aux dépôts de déchets. Le groupe de travail se rapproche alors du groupe de travail « Devenir de la plaine » qui réfléchit à la gestion de l'espace. L'idée de valoriser les friches en franges est avancée afin de réduire la facilité à déposer des déchets en toute impunité.

La création du groupe de travail marque, dès la fin de l'année 2013, le lancement en parallèle de différentes actions concrètes.



*Réunion du groupe de travail (source : Plaine d'Avenir 78)*

### **2013-2016 : Inventaires et mise en place de l'observatoire des dépôts**

En 2013, le groupe de travail réalise un premier diagnostic à partir d'observations sur le terrain (localisation, type, volume des déchets). Le nombre de dépôts est alors évalué à 48. Il s'agit de déchets divers : déchets verts, déchets du bâtiment, déchets automobiles, encombrants,... pouvant être dangereux car amiantés ou toxiques.

Puis entre mars et juillet 2014, un stagiaire en master à l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de Lille est recruté pour donner à l'association des pistes de solutions et les moyens de suivre l'évolution des dépôts sauvages et des friches. Le stagiaire, Nicolas Bouhail, réalise un diagnostic des dépôts sauvages, 80 points de dépôts sont comptabilisés.

Le 1<sup>er</sup> septembre 2015, N. Bouhail est embauché en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) à hauteur de 20 heures par semaine, pour prendre en charge le suivi de la gestion durable des dépôts sauvages et l'organisation de la fête de la salade nouvelle annuelle (un autre projet structurant de Plaine d'Avenir 78). Depuis, il réalise les inventaires des dépôts sauvages et des friches (octobre 2015 et janvier 2016) avec l'aide de membres de l'association qui l'informent de ce qu'ils ont repéré. L'observatoire devient peu à peu participatif.

### **2013-2016 : Blocage des chemins agricoles de la plaine**

Dès 2013, l'idée de bloquer les chemins aux véhicules non agricoles en hiver émerge du groupe de travail. L'objectif est de limiter les dépôts sauvages à cette période de l'année où les maraîchers sont moins présents dans les champs. Les maraîchers partagent cette idée car elle s'adapte à leur activité contrairement aux barrières fixes mises en place par le passé par certaines communes.

Dans un premier temps, de gros rochers sont mis en place mais sont retrouvés cassés ou déplacés à la fin de l'hiver 2013-2014. Puis en novembre 2014, l'association accompagne les maraîchers et les communes dans l'identification de blocs solides et adaptés pour bloquer les principaux accès de la plaine aux véhicules non agricoles en hiver. Les communes de Montesson et de Carrières-sur-Seine obtiennent le soutien financier de la Région Ile-de-France dans le cadre du dispositif Agriurbain qui supporte les territoires franciliens porteurs d'un projet en faveur de l'agriculture périurbaine. Elles investissent alors dans des séparateurs de voies. Ceux-ci sont mis en place par les agriculteurs pour tout l'hiver sur 18 chemins identifiés, puis sont stockés par les services techniques municipaux pendant la belle saison.

A la sortie de l'hiver, en mars 2015, plus de 70 points de dépôts sont comptabilisés (soit 10 de moins qu'en juillet 2014). Le blocage des chemins a été efficace pour protéger les voies concernées mais les déchets ont été reportés sur d'autres chemins agricoles ou non-agricoles et parfois ont été déposés au pied des blocs.

En novembre 2015, 23 nouveaux séparateurs de voies sont acquis et 10 chemins sont bloqués en plus des 18 de 2014. Des panneaux sont également installés à côté des blocs afin d'expliquer simplement le blocage des chemins : « la loi interdit l'accès des véhicules aux chemins agricoles ».

### **2014-2016 : Ramassage des déchets et nettoyage de la plaine**

Parallèlement au blocage des chemins, Plaine d'Avenir 78 lance le ramassage des déchets. L'objectif est d'une part de nettoyer la plaine et de faciliter les conditions d'exploitation des maraîchers, et d'autre part de sensibiliser la population et les auteurs de dépôts à la protection de la plaine.

Fin 2014, la CABS (Communauté d'agglomération de la Boucle de la Seine qui regroupe notamment les communes de Carrières-sur-Seine, Montesson et Sartrouville) vote l'attribution de 100 000 € à Plaine d'Avenir 78 pour le nettoyage de la plaine, ce qui fait monter son budget « gestion des déchets » à un tiers son budget total.



En mai 2015, un appel d'offre est publié pour recruter un prestataire en mesure de ramasser et trier les 150 tonnes de déchets estimés. Ce nettoyage de grande ampleur est effectué entre septembre et novembre 2015, par la société spécialisée Picheta recrutée en juillet 2015. La société remplit son contrat en ramassant et triant en deux phases (déchets non amiantés puis déchets amiantés), les 150 tonnes de déchets en trois mois.

L'enveloppe de la CABS permet également de mener une action de sensibilisation. Le samedi 10 octobre 2015, une journée de ramassage symbolique des déchets de la plaine sur le chemin de Douaires à Montesson, est organisée pour les élus de la CABS. Cinq tonnes de déchets sont ramassées. Des articles diffusés dans la presse locale permettent de faire part de l'événement et de la volonté d'agir des élus.

### **2014-2016 : Réflexion sur le sanctionnement des auteurs de dépôts**

Dès sa création, le groupe de travail évoque la question de la poursuite judiciaire des auteurs de dépôts car pris en flagrant délit ou sur preuve, certains auteurs pourraient être poursuivis. En octobre 2014, des membres du groupe participent à un atelier du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI) Vallée de Seine, sur les infractions à la réglementation des déchets. Ils prennent connaissance de la législation, des droits qu'a ou n'a pas le maire d'une commune et donc la police municipale.

Courant 2015, plusieurs réunions avec les élus et les polices municipales de Montesson et Carrières-sur-Seine, permettent d'approfondir la question sans pour autant trouver de solution. En effet, les limites juridiques sont nombreuses. Pour la police municipale, il est par exemple impossible de traiter des images montrant une personne déposant des déchets illégalement et d'en faire des preuves.

De plus, suite à des dépôts de plaintes, les communes ne sont pas informées de l'issue des procédures par les tribunaux, ce qui démotive la plus part d'entre elles.

### **2015-2016 : Elargissement de la réflexion et du champ d'action avec la création d'un comité technique opérationnel**

En septembre 2015, le groupe de travail s'ouvre à des partenaires extérieurs lors d'une réunion permettant de faire le point sur la gestion des dépôts sauvages sur la Plaine de Montesson. Elus, chargés de mission des collectivités locales et représentants du SITRU (Syndicat intercommunal pour le traitement des résidus urbains de la Boucle de la Seine) sont présents. Les résultats des deux actions phares, à savoir les inventaires de l'observatoire et le blocage de chemins (le nettoyage n'ayant pas encore eu lieu), sont satisfaisants. Forts de ces avancées, les participants décident de créer un comité technique opérationnel pour aller plus loin dans l'action. Composé de membres de Plaine d'Avenir 78 ainsi que de membres stratégiques extérieurs, animé par N. Bouhail et C. Conrath, ce nouvel organe permet d'engager une véritable concertation à l'échelle locale.



En février 2016, le comité technique opérationnel se réunit. Sont présents des élus, des chargés de mission des collectivités locales, un maraîcher, le responsable de la police municipale de Montesson et le président du SITRU. Dans un premier temps, N. Bouhail et C. Conrath présentent les résultats du dernier inventaire et des

actions mises en œuvre. Face au constat décevant de l'inventaire de février 2016 qui a permis de répertorier 90 sites de dépôts (soit 10 de plus qu'en octobre 2015), un atelier de travail est proposé pour imaginer de nouvelles actions de lutte contre ces dépôts. Deux axes sont investis successivement :

- Sensibiliser et prévenir les dépôts de déchets sauvages
- Traiter les déchets agricoles, dont le stockage peut inciter d'autres personnes à déposer leurs déchets, considérant que le site est déjà pollué et/ou régulièrement nettoyé.

Au cours de la discussion, des freins sont émis comme le manque de motivation de certains maraîchers pour gérer leurs propres déchets et agir collectivement pour la lutte contre les déchets sauvages (par exemple certains d'entre eux n'ont jamais participé au groupe de travail). Puis une trentaine de pistes sont avancées telles qu'installer des panneaux sur chaque site après nettoyage indiquant « ceci est un parking », mettre en place des caméras fictives, créer un relais local de la déchetterie pour les artisans, construire des lieux de stockage temporaire pour les déchets agricoles (hangars) ou encore travailler avec un chantier d'insertion pour le tri des déchets agricoles. Deux actions à mettre en œuvre en priorité sont retenues :

- Préparer et organiser une réunion avec le sous-préfet, un représentant de la police nationale, le SITRU et un ensemble d'élus afin d'alimenter la réflexion sur la prise en flagrant délit et la sanction des auteurs de dépôts sauvages.
- Faire un diagnostic de chaque exploitation maraîchère en rencontrant les agriculteurs individuellement et en les écoutant pour mieux comprendre leurs logiques vis-à-vis des déchets agricoles et les remotiver. Organiser une restitution de l'étude suivie d'une discussion pour évoquer les pistes de solution.

En mars 2016, la cellule d'animation de Plaine d'Avenir 78 participe à une réunion organisée par le Conseil régional d'Ile-de-France sur la lutte contre les dépôts sauvages. Sont présents d'autres acteurs des territoires (communautés d'agglomération, communes urbaines et périurbaines) et des représentants des professions (Chambre des Métiers et de l'Artisanat, syndicats de traitement des déchets). Le partage d'expériences avec les autres participants permet à l'association d'élargir son champ de réflexion et de prendre du recul sur ses propres actions.

### **2016 : Nouvelle action de sensibilisation et prévention, élaboration d'une charte chantier**

En janvier 2016, s'inspirant de l'initiative du Triangle Vert, un autre territoire de projet agriurbain francilien, N. Bouhail élabore une « Charte chantier » avec l'aide du SITRU et d'un élu très investi dans le comité technique opérationnel. Ce document de quatre pages est destiné à être distribué par les communes aux personnes recevant un permis de construire, pour sensibiliser les artisans et leurs employeurs à la gestion des déchets de chantier. Il présente également l'action de Plaine d'Avenir 78 et comporte une liste des exutoires de la région acceptant les déchets des artisans (dont ne fait pas partie la déchetterie du SITRU). Pour la commune de Montesson, la charte est accompagnée d'un document à faire ratifier par le maître d'œuvre tenant compte des arrêtés municipaux. La diffusion de la Charte chantier dans les communes du territoire et alentours est prévue pour avril 2016.



## Résultats

- Constitution d'un groupe de travail interne à l'association puis d'un comité technique opérationnel intégrant des acteurs stratégiques tel que le SITRU. Les membres qualifient l'action du comité de pragmatique et opérationnelle.
- Hiver 2014-2015 : les séparateurs de voies mis en place pour interdire les accès aux chemins agricoles ont limité les nouveaux apports de déchets sauvages (80 dépôts en juillet 2014, 70 en mars 2015)
- Hiver 2015-2016 : les séparateurs de voies ont protégé les chemins bloqués mais les reports ont été nombreux (80 dépôts en octobre 2015, 90 en février 2016).
- Automne 2015 : 150 t de déchets, y compris amiantés, ont été enlevés le long des chemins.
- Sensibilisation du grand public grâce à des communications dans certains bulletins municipaux et au nettoyage de la plaine par les élus organisé en octobre 2015.



*Etat du Chemin des Petits chênes (Montesson) avant et après nettoyage  
(source : Plaine d'Avenir 78)*

## Perspectives

- Sensibilisation du grand public et des partenaires :
  - o Le 9 avril 2016, un ramassage citoyen sera organisé (soutien logistique et matériel du SITRU, de la CABS et de la commune de Montesson). Les jeunes des Conseils municipaux de Montesson et Houilles ainsi que les associations de quartiers du territoire participeront. L'opération ne dépassera pas 50 personnes pour des raisons de sécurité.
  - o Mise en place de panneaux informatifs sur la plaine.
  - o Elaboration et diffusion auprès des partenaires d'un document récapitulatif des actions du groupe de travail depuis sa création.
- Questionnements sur les nouveaux dépôts qui sont très conséquents et ne semblent pas provenir de particuliers ou de petits artisans.
- Réflexion sur les autres nuisances que subissent les maraîchers : des moto-cross et quads parcourent les champs en saccageant récoltes et semis. Les appels à la police nationale ou municipale sont pour le moment sans grand résultat. Idée de traiter ce problème avec celui de la poursuite judiciaire des auteurs de dépôts sauvages.
- Idée de faire changer d'échelle le projet de lutte contre les dépôts sauvages car certains d'entre eux sont effectués sur des espaces ouverts situés hors de la Plaine de Montesson.
- Idée aussi de faire évoluer l'échelle de l'association à celle de la nouvelle Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (CASGBS), résultat de la fusion (au 1<sup>er</sup> janvier 2016) de la CABS, la Communauté d'agglomération Saint-Germain Seine et Forêts, la Communauté de communes Maisons-Mesnil et la commune de Bezons. L'intérêt de porter le projet de Plaine d'Avenir 78 à l'échelle de la nouvelle collectivité semble reconnu par tous.

## Points d'intérêts

- Projet construit autour d'une problématique fédératrice. Le sujet est visuel et visible, chacun peut cerner le problème. Tous les acteurs partagent le même sentiment face aux dépôts sauvages et ont la même finalité qui est de les faire cesser.
- Projet faisant appel à un très large réseau d'acteurs issus de mondes différents notamment économiques et associatifs.
- Projet qui s'appuie et alimente une vraie dynamique d'actions concrètes et collectives.

## Enseignements

Le projet a permis d'identifier les leviers suivants :

- Avoir une volonté et un portage politiques forts (participation aux réunions, force de proposition, sensibilisation du grand public et des partenaires, financement d'actions, ...).
- S'appuyer sur des acteurs locaux connaissant très bien leur territoire (notamment les habitants et les maraîchers qui vivent sur le terrain au quotidien).

- Bénéficier d'une cellule d'animation, indispensable pour organiser la concertation, gérer les aspects administratifs et financiers (dossiers de subvention), maintenir un fil rouge entre les actions.
- Faire intervenir, faire participer régulièrement de nouveaux acteurs afin d'injecter du sang neuf et maintenir une dynamique constante sur un sujet qui peut démotiver au fil du temps.
- Rester à l'affût des actions menées par les autres territoires pour s'en enrichir.
- Savoir s'adresser à chaque acteur en prenant en compte son rapport au territoire, en s'y adaptant.
- Avoir la pleine collaboration des usagers de l'espace à savoir les maraîchers et les propriétaires. Le blocage des chemins a fonctionné à partir du moment où les maraîchers l'ont souhaité et pris en main.
- S'appuyer sur des services techniques des collectivités impliqués et compétents, notamment pour la gestion des enveloppes financières attribuées à des actions concrètes (par exemple l'opération de nettoyage de grande ampleur de la plaine).
- Penser les actions curatives et préventives conjointement. Après le nettoyage certains sites ont été laissés tels quels. Très rapidement de nouveaux déchets y ont été déposés alors que des panneaux préventifs auraient pu inciter les auteurs des dépôts à ne pas agir.

***Pour en savoir plus :***

Nom du contact 1 : Charlotte CONRATH, animatrice  
 Structure / organisation : Association Plaine d'Avenir 78 / SAFER Ile-de-France  
 Téléphone : 01 42 65 49 25 / 06 70 24 98 52  
 E-mail : [charlotte.conrath@safer-idf.com](mailto:charlotte.conrath@safer-idf.com)

Nom du contact 2 : Nicolas BOUHAIL, animateur  
 Structure / organisation : Association Plaine d'Avenir 78  
 Téléphone : 07 70 61 02 65  
 E-mail : [nicolas.bouhail-pa78@outlook.fr](mailto:nicolas.bouhail-pa78@outlook.fr)

[Page sur la Protection contre les dépôts sauvages - Site de Plaine d'Avenir 78](#)  
[Site de Plaine d'Avenir 78](#)

**Rédacteur de la fiche :**

Amélie Bresson,  
 Département 3DFI de la  
 Bergerie nationale de  
 Rambouillet  
[amelie.bresson@educagri.fr](mailto:amelie.bresson@educagri.fr)

**Date de rédaction :**

24/02/16

**Dernière mise à jour :**

21/03/16

Réalisé avec le soutien financier de :

